L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
Bureau: 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 23 JANVIER.

FEUILLETON.

LES TROIS FILLES D'HONNEUR,

PAR FÉLIX DE SERVAN.

DEUXIÈME PARTIE.

XI

UN COUP DE FOUDRE.

(Suite.)

Richelieu fit ouvrir la porte par l'officier qui lui donnait le bras, et entra résolûment dans la salle, en prenant un air dur, austère, imposant.

Les vitraux peints dont les fenêtres de cette salle étaient garnies n'y laissaient pénétrer qu'un jour un peu voilé: le cardinal fut d'abord assez surpris de n'apercevoir au milieu de cette pénombre qu'un seul homme, assis près de la porte, qu'il se trouva tout à coup placé à deux pas de lui. Cet homme, qui tournait le dos au redoutable visiteur, se leva soudain en lui faisant face, et Richelieu demeura immobile de stupeur, glacé d'effroi.

Il était devant Louis XIII, qui arrêtait sur lui un regard fixe et terrible.

— Que venez-vous chercher ici, monsieur? lui dit le monarque d'une voix tonnante et en fronçant le sourcil; depuis quand les ministres s'arrogent-ils le droit de se mêler des affaires de leur maître, lorsqu'ils n'en ont point reçu l'ordre de ce maître?

— Sire, balbutia le cardinal le front incliné, baissant les yeux, Votre Majesté pense bien que je ne savais pas qu'elle fût ici.

— Mais vous saviez, monsieur, que la reine s'y trouvait! repartit Louis XIII, dont le ton de fureur allait toujours croissant, et n'est-ce point une offense à la couronne, un crime de lèse-majesté, que de cerner de soldats le lieu où elle se trouve, comme on cernerait une caverne de brigands?

— Sire, balbutia encore le cardinal, mon intention....

— Votre intention, elle m'est connue depuis longtemps! s'écria le roi, laissant, cette fois, éclater tout l'orage contenu dans son cœur; votre intention est de faire prendre des innocents pour des coupables, de faire croire à des crimes qui n'existent pas!..... Que dans cinq minutes, le dernier homme de votre formidable escorte ait disparu de ce couvent et de ses alentours! Disparaissez vous-même, ou, dans vingt-quatre heures, je fais raser votre château de Ruel et votre palais de Paris! C'est bien le moins que je me permette une fois en ma vie cet acte de justice envers un ministre qui a jeté à bas tant de châteaux, retraites paisibles de gentilshommes qui n'ont commis d'autre crime que celui de lui avoir déplu!.... C'est là tout ce que j'ai à vous dire pour le moment.... Sortez, monsieur, sortez!

Le cardinal se retira, consterné, désespéré, anéanti, sans qu'un murmure s'échappât de ses lèvres, sans que son regard haineux osât soulever sa paupière abaissée pour rencontrer celui du roi, sans qu'un geste de fierté blessée sauvât au moins la dignité de l'homme dans la chute du ministre ambitieux. Tel était Richelieu: il n'eut pas un seul jour ce beau mouvement du cœur humain qui fait que l'homme se sent en partie soulagé du poids de sa destinée en relevant noblement la tête devant le malheur. Le vent de l'adversité le frappait-il, il pliait comme un roseau que l'ouragan couche sur le sol, mais la fortune lui rendait-elle ses faveurs, il se redressait, raide, froid, hautain, arrogant, et cherchant à se donner aux yeux de la cour et du peuple l'impassibilité d'une statue d'airain que rien ne saurait ébranler sur sa base.

Mais retournons auprès du roi.

Dès que le cardinal l'eut quitté, Anne d'Autriche et tous les membres de la réunion, à l'exception du comte de Soissons, reparurent à la hâte dans la salle, en sortant d'une pièce voisine, où tout le monde s'était réfugié pour laisser le roi seul en présence de son ministre. La ferme conduite de Louis XIII avait transporté d'enthousiasme Raimond, Cinq-Mars et les quatre officiers; la reine était tout émue, attendrie, rayonnante.

— Sire, vous venez d'agir en roi, dit-elle simplement en tendant avec un ravissant sourire la main à son auguste époux.

— Sire, vous nous avez sauvé la vie! dirent les conjurés.

Louis XIII était tout étourdi, agité, troublé, plus étonné peut-être encore de lui-même que ceux dont il recevait les louanges.

— Et M. le comte de Soissons, demanda-t-il, qu'est-il donc devenu?

— La prudence exigeait qu'il ne restât point dans le couvent, répondit la reine; car on ne pouvait prévoir les événements: la sœur tourière est chargée d'assurer sa retraite par un passage souterrain..... Mais, ajouta-t-elle en songeant que tout était fini, il faut s'occuper de la lettre à M. le duc de Bouillon.

— Je vais l'écrire, madame, et vous la donner, dit Louis XIII, qui était dans tout son feu.

Et il se mit à une table sur laquelle se trouvaient du papier, de l'encre et des plumes.

Tandis que ces événements s'accomplissaient, une scène étrange avait lieu à quelques pas du couvent, dans une habitation où il nous faut maintenant pénétrer.

Cette construction, la seule qui s'élevât aux alentours des bâtiments de la communauté des filles de Saint-Joseph, n'était séparée des murs de l'enclos que par la largeur d'un chemin praticable dont les bords étaient garnis de haies vives. C'était l'hôtel de Mme de Givry, chez qui avait dû se rendre la duchesse d'Aiguillon, qui s'y était présentée en effet, avec Marthe, un quart d'heure environ avant l'arrivée du cardinal au monastère. N'ayant pas trouvé cette amie, qui était sortie, et prétextant la nécessité absolue de lui parler, elle avait été introduite par les gens de la maison dans la chambre de leur maîtresse, afin qu'elle y attendît son retour. C'était là beaucoup plus que Mme d'Aiguillon n'avait espéré des hasards de sa bonne fortune, car elle allait pouvoir, de cette manière, faire librement et tout à son aise ses observations, en dirigeant toute son attention sur l'enclos du couvent. On se rappelle que le cardinal lui avait recommandé de bien remarquer ce qui s'y passerait. La chambre était située au premier étage: l'une de ses fenêtres avait justement vue sur cet enclos, l'autre placée du côté opposé, donnait sur la cour de l'hôtel, d'où s'élevait un bruyant ramage d'oiseaux de toute espèce, ce qui excita vivement la curiosité de la jeune fille.

Cette disposition des choses fit que Marthe s'installa sur une chaise près de cette seconde fenêtre pour examiner les brillantes couleurs et les gracieux mouvements de ces harmonieux êtres ailés, renfermés dans une immense volière qui occupait tout le fond de la cour. Quant à la duchesse, elle alla s'asseoir près de la fenêtre qui regardait le couvent. De temps en temps Marthe quittait bien sa place pour venir faire la conversation avec Mme d'Aiguillon, mais c'était pour la reprendre bientôt, attirée malgré elle par les chants variés dont retentissait la volière. Il y avait une demi heure qu'elle se livrait à ce manège, lorsque tout à coup, dans un de ces moments où elle retournait à sa fenêtre, elle jeta un cri si vif de surprise, que la duchesse, ne comprenant rien à l'expression de ce cri singulier, lui dit presque effrayée:

— Mon Dieu! qu'est-ce donc?

— Oh! venez, madame, je vous prie! venez! je ne puis croire mes yeux, repartit la jeune fille, qui, soulevant un rideau d'une main, désignait de l'autre un mur tapissé de lierre, dont l'extrémité, aboutissant à la volière, formait un des angles de la cour.

Mme d'Aiguillon, accourue aussitôt près de Marthe, porta les yeux sur l'endroit ainsi désigné, et elle aperçut dans le mur en question une porte qui, masquée par une grosse touffe de lierre, lorsqu'elle était fermée, venait d'être ouverte et laissait voir un escalier descendant dans un souterrain. Devant cette porte se tenait un homme d'une colossale stature, lequel faisait de la main un signe à quelqu'un qui se trouvait derrière lui dans l'escalier, mais que l'on n'apercevait pas encore.

— Quel est ce géant? dit la duchesse.

— Madame, répondit Marthe, c'est ce personnage qui, si puissamment armé, campait hier au soir avec la reine chez le jardinier de Château-Neuf, et que j'ai pris pour un parent ou un ami de M. de Valbron.

— Que m'apprenez-vous? répliqua Mme d'Aiguillon fort étonnée.... mais qui l'amène ici? d'où sort-il?

— Il vient de sortir à l'instant même de ce souterrain dont la porte était tout à l'heure invisible sous cet épais feuillage de lierre.

— Que signifie donc un tel mystère? dit la duchesse en réfléchissant.

Mais soudain elle jeta elle-même un cri auprès duquel celui que la surprise avait arraché à la jeune fille n'était qu'un faible murmure; car, dans ce cri, il y avait à la fois l'accent de la consternation, de l'effroi et de la rage.

C'est qu'un autre homme, sortant du souterrain, venait d'apparaître à ses yeux: cet autre homme était le comte de Soissons.

— Que vois-je! s'écria-t-elle en tordant de ses mains frémissantes et crispées les rideaux de la fenêtre, le monstre est à Paris!.... Oh! je devine tout maintenant, je sais pourquoi la reine s'est rendue dans ce couvent!

— Vous connaissez donc ce second personnage, madame? demanda Marthe, demeurée stupéfaite devant un tel bouleversement moral.

— Si je le connais! reprit la duchesse en ricanant de façon à faire croire que sa raison s'était abîmée dans les élans de sa fureur, si je le connais!.... Mais c'est un monstre, vous dis-je! un être faux, orgueilleux, dédaigneux, pervers, hypocrite, le plus abominable, le plus exécrable de son espèce, et qu'on devrait, en place de Grève, rouer, tirer à quatre chevaux, brûler vif!

— Oh! vous m'épouvantez, madame! Qu'est-ce donc que cet homme? dit Marthe.

En cet instant, Mme d'Aiguillon vit le monstre redoutable, qui avait refermé la porte, se jeter avec [illegible] dans un jardin contigu à la cour, et sous les arbres duquel ils disparurent aussitôt l'un et l'autre à ses regards.

— Oui, je comprends tout, reprit-elle alors; il y a là un passage souterrain entre le couvent et cette maison!.... Mais, dans ce cas, Mme de Givry n'est donc pas mon amie, puisqu'elle [illegible].... Oh! fuyons vite!

— Mais, madame, M. le cardinal n'a-t-il pas dit qu'il viendrait nous trouver ici?

— Oui, si ce mariage avait lieu; il ne viendra donc pas, car ce mariage était une chimère de son esprit, je le vois, moi, [illegible] que c'est pour une affaire bien autrement grave que la reine et M. de Valbron ont été appelés dans ce couvent.... Soyez donc sans inquiétude, M. de Valbron est encore libre; [illegible].

— Vous croyez, madame! s'écria la jeune fille au comble du ravissement.

— Mais, ne perdons point de temps, dit la duchesse, partons! partons! je veux vous reconduire immédiatement à Saint-Germain; puis je retourne à Ruel!.... Oh! qu'il me tarde d'apprendre à M. le cardinal [illegible]!

Puis, saisissant la main de Marthe:

— Chère enfant, ajouta-t-elle, vous avez été bien aimable pour moi aujourd'hui; j'espère que vous continuerez à l'être en toute circonstance: aussi, je compte sur votre discrétion; pas un mot, je vous prie, à personne, ni de ce que vous avez vu ici, ni de votre voyage à Paris, ni des choses que j'ai pu dire en un moment d'égarement.

— Oh! madame! jamais je ne saurais trahir votre confiance.

— Vous êtes un charmant cœur! dit Mme d'Aiguillon en embrassant la jeune fille et l'entraînant pour s'éloigner précipitamment de cette maison maudite.

Retournons sur les pas du cardinal.

Comme cette scène se terminait chez Mme de Givry, il sortait du couvent et suivait la rue Saint-Dominique, dans ce morne accablement où nous l'avons laissé. Tout à coup la vue d'un cavalier gigantesque qui passa à toute bride, assez près de son carrosse, dans un étroit chemin du Pré-aux-Clercs, le tira de sa torpeur: ses yeux, en se portant par hasard sur ce cavalier, venaient de reconnaître en lui son persécuteur, son libérateur de la forêt de Saint-Germain.

Au même instant, il aperçut à peu de distance le mendiant à la béquille, c'est-à-dire le capitaine Tourterenne. Il lui fit signe d'approcher.

— Tu as vu ce cavalier? lui dit-il.

— Oui, [illegible]

[illegible] ... pour atteindre ce diable [illegible] ... venir quelquefois à Paris; j'ai donc placé, çà et là, dans les auberges de la route de Saint-Germain, plusieurs de mes hommes déguisés en maquignons; ils ont de bons chevaux, et sont commandés aujourd'hui par [illegible]. Cet homme venant à passer, l'un d'eux le suivra sans avoir l'air de s'occuper de lui, et ne le quittera qu'au lieu où il devra s'arrêter. En recommençant ce stratagème chaque fois qu'on le rencontrera, on finira bien par tomber, un jour, sur son gîte. Le démon une fois connu, il ne sera pas difficile de savoir quel est l'homme.

Satisfait de cette explication, Richelieu continua sa route, toujours plongé dans le plus profond abattement.

Au bout d'une heure et demie, il rentrait au château de Ruel.

Il s'enferma dans sa chambre, ne voulut voir ni ses secrétaires, ni ses ministres, car c'étaient bien les siens et non ceux du roi, et demeura ainsi seul, renonçant à tout travail, aimant mieux laisser son âme dévorée par les soucis que de prendre la moindre distraction.

C'est qu'en effet il se sentait perdu sans ressources, s'il n'était secouru à temps par quelque faveur inespérée et miraculeuse de la bonne fortune; et il connaissait trop bien l'état des esprits en France, pour ne pas savoir que la nation entière applaudirait à sa chute.

"On ne parlait de son autorité qu'avec horreur, dit Siri, l'un des historiens les mieux instruits des affaires et des secrets politiques de cette époque, on ne le nommait jamais sans exécration. La guerre entraînait à des dépenses ruineuses; les finances étaient mal administrées. Tous gémissaient, et aucun ne se croyait en sûreté dans sa propre maison, ni avec ses meilleurs amis. Des espions répandus partout remarquaient jusqu'aux soupirs échappés; pleurer son propre malheur ou celui de ses parents et amis, c'était un crime de lèse-majesté."

Richelieu était abîmé dans ce morne désespoir depuis deux heures, lorsque Mme d'Aiguillon, revenant de Saint-Germain, où elle avait été reconduire Marthe, se précipita dans sa chambre le visage bouleversé, l'œil en feu, le geste ardent et irrité.

Le cardinal comprit aisément qu'elle lui apportait la nouvelle d'une grande calamité.

—Vous avez un malheur à m'apprendre! lui dit-il, le regard éteint par la violence de ses inquiétudes.

—Ah! que le ciel nous protége! s'écria-t-elle. Si vous ne prenez sur le champ des mesures énergiques, demain nous sommes perdus!

—Qui vous le fait penser? demanda le cardinal avec la même langueur.

—Le plus entreprenant, le plus dangereux, le plus implacable de vos ennemis est à Paris.

—Lequel donc?

—M. le comte de Soissons! répondit la duchesse en bondissant de fureur.

—Impossible! répliqua Richelieu, qui, à ce nom aussi exécré que redouté, sembla recouvrer un peu de vigueur, et se redressa sur son fauteuil.... Impossible!... il n'oserait jamais!

—Il oserait si bien, qu'il était le chef et l'âme, j'en suis sûre, de ce complot qui se tramait aujourd'hui dans le couvent de la rue Saint-Dominique!

—Oh! vous devez vous tromper!

—Je ne saurais me tromper: c'est moi-même qui l'ai vu!

—Vous.... vu? reprit laconiquement le cardinal consterné, et où donc?

—Je vais tout vous conter.

(A continuer).

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 22 janvier 1869.

Aujourd'hui—fin de la semaine commerciale, le marché monétaire a été calme. Les capitaux sont courants pour les billets offrant les garanties nécessaires, mais il s'en offre pour ces derniers. Le taux de l'intérêt, dans les rues, est de 9 pour cent par an, à 1 pour cent par mois, les billets de premier ordre et de 1 à 1½ ceux de second ordre: 1 pour cent par mois le papier de commerce No. 1 sans garanties collatérales et 1 1½ à 2 le No. 1 à 2—Les billets hypothécaires sont encore à 10 à 12 par an le No. 1 et 12 à 15 le No. 2.—Les banques escomptent la plus grande partie, bon papier de commerce que leur offrent leurs clients et prêtent volontiers, à courte échéance, sur de bonnes garanties.

L'or a ouvert à 136 contre 135 1½ à New-York, et a fermé à 136 1⅛ à 136 ¼. Les opérations comprennent: $500, $2000, $4500, $6000, $13,000 et $15,000 à 136, $5000 et $25,000 à 136 1⅛, $30,000 à 136 1⅛ à 136 1¼, $7000 et $7000 à 136 1¼.—Aucune vente d'argent n'a été annoncée. Nous cotons les demi piastres américaines à 131 3¼ à 132 1¼ et les piastres mexicaines à 137 1½ à 138.

Le change étranger n'a pas été fort recherché et les cours ont suivi ceux de l'or dans Wall street. Les ventes de sterling embrassent 1,500 livres [illegible] 147, 2,000 livres No 1 à 147 1½, 6,000 livres de banques et de banquiers à 148 1⅛ à 148 1¼, une somme ordinaire de banque à 148 1¼ et 2,400 (1,200 et 1,200) livres de banque à 148 1½.—Dans le change sur France, 50,000 francs, en change de commerce No 1, à 3 85, 50,000 de banquiers à 3 81 1¼ et 75,000 de banque à 3 77 1½. Le sterling peut être coté à 147 à 147 1¼ le commencement No 1 et clair et 148 à 148 1¼ le change de banque; le change sur France à 3 85 à 3 82 1½ le premier et 3 81 1¼ à 3 80 le second.

Les offres de change américain ont augmenté, et la demande ayant été très modérée, le change de commerce a faibli. Les banques ont tiré sur New York à ¼ d'escompte. Les ventes sont: $5000 en change de commerce, et $10,000 change de banque, ¼, sur New York, à ¼ d'escompte, $25,000, $45,000, $50,000 et $150,000 à ⅜, $2,000 et $27,000 à ½, $30,000 à ⅞, $27,000, à quinze jours de vue, à 1 1¼, et $5000, à trente jours de vue, au même taux. $10,000, à vue, sur Boston, à 5/16, $10,000 à ⅜, et $5000 à ½.

76 actions du chemin de fer de Carrollton ont changé de mains à $81 50, 157 de la banque de la Louisiane à $1 75 et 23 de la banque de l'Etat de la Louisiane à $19 50.

La demande de bonds de levées de l'Etat est et les prix ont beaucoup baissé. On a vendu $10,000, huit pour cent, à 70, $17,000 à 90 1¼, $80,000 à 90 1½, $17,000 à 71 1¼, $10,000 à 92 1¼, $6000, "sixes," à 71 ½, $10,000 à 72. $11,000, en bonds de la ville en faveur de chemins de fer, six pour cent, vendus à 70, $22,000 en obligations 10 pour cent de la ville, à 91 1½, $2700 à 91 3¼, $10,000 à 92 et $3000 au même taux.

$3000, en mandats de la police métropolitaine, se sont vendus à 73, hier $7000 et $10,000 à 72.

Nous cotons les actions de la banque de la Louisiane à $1 50 à $2, celles de la banque de l'Etat de la Louisiane à $19 à $20; celles de la banque des Mechanics and Traders à $46 50, celles de la banque du Canal à $46 50 à $47; celles de la banque de l'Union à $36; celles de la banque des Citoyens à $150 à 151; celles de la banque de la Nlle-Orléans à $80 50 à —; celles de la banque du Sud à $1; celles de la banque des Marchands à $17 50 à —; celles de la banque du Crescent City à $26 75 à —; celles de la banque d'Amérique à — à —; celles de la banque City National à $160; celles de la banque Louisiana National à $59; celles de la banque Louisiana National à $93 à 95, celles de la compagnie d'assurance de l'Union à $68 à $70; celles de la compagnie d'assurance Hope à $58 à $62; celles de la compagnie d'assurance Germania à $40 à 42; celles du chemin de fer Pontchartrain à $60 à 65, celles du chemin de fer de Carrollton à $81 à $82; celles du chemin de fer des Opelousas à $3 à —; celles du chemin de fer de Jackson à $6 37½ à $6 75; celles de la Presse à coton de la Levée à $52 50 à $55; celles de la compagnie des chemins de fer de la ville à $166 à $168; celles du chemin de fer de la rue St-Charles à $50 à $52 50; celles du chemin de fer Crescent City à $92 à 95; celles de la compagnie du chemin de fer d'Orléans à $82; celles de la compagnie du Gaz à $152; celles de la compagnie Waterworks à — à —; les bonds 6 pour cent de levées de l'Etat à 71¼ à 72; les bonds huit pour cent de levées de l'Etat à 92¼ à —; les "Sixes" de l'Etat de la Louisiane, moins les coupons, à $72 à $70; les bonds 10 pour cent de la ville à 78 à 80; les anciens bonds consolidés de la ville, 74 à 76; les bonds du chemin de fer de la ville, 68 à 79; les bonds du chemin de Jackson, première hypothèque, à 80 à —; les bonds du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, à 52 1½ à 55.

Les billets de la ville ont failli. On a vendu $3000 et $3000 à 30 d'escompte, $10,000, short, à 30 3¼. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 33 d'escompte et à vendu à 31. Nous avons appris qu'une forte somme a été offerte à 31 1½ vers la cloture, sans trouver d'acheteur.

On a vendu hier soir, au Board des courtiers, $10,000 en or à 136 1½; $10,000 en mandats de l'Etat à 88 3¼; $2000 en obligations 10 pour cent de la ville à 92 1½; $2000 dito à 93, et $1000 dito à 93 1½; $15,000 en billets de la ville à 31 d'escompte, $1000 et $1000 dito à 30 3¼, $3000 dito à 30 3⅛, $5000 et $1000 dito à 30 1½.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 22 janvier 1869

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 3600 balles, prises en partie de bonne heure dans la journée à une baisse de ¼ à ½ c et en partie subséquemment à peu près aux cours d'hier. Conséquemment nous répétons nos cotés d'hier, lesquels sont comme suit: Ordinary 24½ à 25 c, good ordinary 25¼ à 26, low middling 27¼ à 27¾, middling 28¼ à 28½ et strict middling — à 29.

ETAT DU COTON

Stock en mains au 1er sept. 1868, balles		3044
Reçu depuis notre dern. rapport	7986	
précédemment	528075	
		536061
		539105
Expédié aujourd'hui	8095	
précédemment	406838	414933
Stock en mains		124172

FRET—Le marché étranger continue à être extrêmement calme, mais quant au cabotage la demande est bonne. Nous cotons, savoir: Coton sur vapeurs pour Liverpool 11/16 d, pour Hambourg 1⅛ d, pour New York 1¼ c, Boston 1 3⁄8 c, la livre, Philadelphie 1¼ cent la livre, sucre et tabac, et farine, maïs, mélasse pour New York $2 75 à $3 le baril, porc et bœuf pour New York $1 50 le baril et $2 50 la tierçon, tierçons, maïs pour les ports du Nord 20 c 22 cts le boisseau. Sur voiliers les taux demandés en ce moment sont comme suit: Coton pour Liverpool ½d la livre,—bien que nous ayons entendu parler d'engagements pris à une fraction de moins—pour le Havre 1 1⅛ c la lb, pour Brême 1 ½ c, pour New York et Boston 1 ½ la livre, mais les ports du Nord 15 à la balle, [illegible] pour Liverpool 1¼ à 10¼ d, [illegible] de lin pour Liverpool 22 6 d à 25 à la tonneau.

TABAC—La demande continue à être inactive. Il se fait quelques demandes pour l'exportation, mais peu de stock assez fort pour encourager les opérations. Depuis notre dernier rapport, il s'est vendu 2 boucauts medium à bon vieux tabac—à 12 c et 6 boucauts de bon-lie tabac moyen—à 14¼ c la livre. Les prix sont nominaux et conséquemment nous omettons nos cotes.

SUCRE ET MELASSE—Les recettes ont été peu de chose ce matin à cause [illegible] boucauts de sucre et à quelques demi barils de mélasse; le temps ayant été favorable, la marchandise du marché par une active demande pour les approvisionnements. [illegible] boucauts de sucre et 1350 barils de mélasse ont été vendus de la manière suivante, savoir: Sucre inférieur 8¼ à 9¼ cents, commun 9½ à 10¼ c, fair 11 à 12 — c, fully fair 12¼ à 12¾, prime 12¾ à 13 — c, choix 13 ¾ à 13 ¼ cents — jaune clarifié 14 à 14½ cents, blanc clarifié 15¼ à 15¾ c la livre. Mélasse commune 60 à 66 pour la commune, 65 à 66 c, pour le belle 66 et 77 c la prime en demi barils.

FARINE—La demande a été plus active et les dispositions meilleures sur le marché en général aujourd'hui, mais sans amélioration de prix. Les ventes ont embrassé 3000 barils dont 80 196 de superfine à $6 25, 400 de superfine à $6 95, 400 de superfine et 200 de double extra à des conditions privées, 400 de triple extra à $7 50, 125 de à $8 50 et 170 à $9 le baril, 400 de fine, 159—mélangé—et 200 d'extra de choix à des conditions privées, 125 et 175 de double extra à $7 25, 50 de simple extra à $7 12½, 175 et 300 d'extra de choix à $9 le baril.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 22 janvier 1869.

Arrivé, depuis la quinzaine—1763 têtes de Texas, 484 têtes et veaux d'un ou [illegible] cochons, 521 moutons et 61 vaches à lait.

Vendu—1303 têtes de Texas, 577 veaux et vaches d'un an, 276 cochons, 1438 moutons et 21 vaches à lait.

A vendre 460 têtes de Texas et 40 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête	35 00 à	45 00
Do de 2me do	[illegible]	[illegible]
Bœufs du Texas, 1re do	[illegible]	[illegible]
Do de 2me do	[illegible]	[illegible]
Do de 3me do	[illegible]	[illegible]
Cochons, par livre	[illegible]	[illegible]
Moutons, 1re qualité, par tête	[illegible]	[illegible]
Do 2me do	[illegible]	[illegible]
Do 3me do	[illegible]	[illegible]
Vaches à lait, de choix, par tête	80 00 à	100 00
Do 2me qualité, par tête	30 00 à	40 00
Veaux d'un an, par tête	8 00 à	12 00
Veaux de lait, par tête	5 00 à	8 00
Chèvres, par tête	1 50 à	4 00

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'Abeille, Samedi matin, 23 janvier 1869.

Le temps, hier, a été sombre, mais sans pluie, ce qui ne prouve que nous ne la verrons pas bientôt.

Les affaires sur les quais ont été très actives. Le mouvement y était considérable. A peine pouvait-on, hier, circuler sur la levée sans courir le risque d'être heurté par les déchargeurs.

ARRIVÉS: Le Ruth, de St Louis, avec une bonne cargaison de denrées de l'Ouest; le Judge Fletcher, de Jefferson, avec 846 balles de coton; le Belle Lee, de Vicksburg, avec 2334 balles de coton et 2249 sacs de graines de coton; le Stonewall, de Campte, avec 565 balles de coton, 13 boucauts de sucre et autres articles à ordre; le Cornelia, de la rivière Ouachita, avec 2236 balles de coton; le Lafourche, du bayou Sara, avec 74 balles de coton, 130 boucauts de sucre et 518 barils de mélasse; le Dan Able, de Bâton-Rouge, avec 31 balles de coton et 2621 sacs de graines de coton; le Cleona, des Opelousas, avec 241 balles de coton et 31 boucauts de sucre; le New Era, du bayou Lafourche; et l'Aloe, du bas de la Côte.

PARTIS—L'Ida, pour le bas de la Côte; le J. M. Sharp, pour le Bayou Lafourche: le Dan Able, pour Bâton Rouge; le Nina Simmes, pour Bayou Sara; le Bismarck, pour St-Louis; le Frank Pargoud, pour Greenville; le Judge Fletcher, pour Jefferson; et le Mary Davage, pour Pittsburg.

Nous avions annoncé quelques-uns de ces bateaux comme devant partir hier. Ils n'ont pu le faire à cause du mauvais temps.

Le fleuve, avant hier, était stationnaire.

L'Ohio baissait à la même date.

Les rivières Blanche, Arkansas, Ouachita et Rouge montent graduellement et, sous peu, les tributaires de ce grand fleuve nous apporteront du coton en masse.

LE STONEWALL, sous le commandement du capitaine John C. Dowty, avec MM. Wm Culbertson et Thos. J. Dowty, pour commis, part ce soir pour Campte et les points intermédiaires, à 5 heures précises. Mentionner ce bateau et les noms de ses officiers, c'est inspirer confiance à tous les expéditeurs et voyageurs.

LE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE WILD WAGONER, partira ce soir, à 5 heures précises, pour Natchez et les points intermédiaires. Ce bateau n'a pas de supérieur comme marcheur. Quant à ses emménagements ils sont tout-à-fait supérieurs. W. B. Richardson, son capitaine, et J. C. Libano, commis, sont renommés pour leur activité et leur courtoisie. Les expéditeurs qui lui confieront du fret sont assurés d'avance qu'il sera délivré à destination dans le plus bref délai.

LE STEAMER BELLE LEE POUR VICKSBURG TOUS LES SAMEDIS.—Le superbe et élégant bateau Belle Lee est au pied de la rue Gravier. Le capitaine T. P. Leathers est son commandant, et M. Adolphe Martin chef commis, aidé de MM. Ayles, Broughton, Grice et Bell. Le Belle Lee est un des beaux bateaux du fleuve et ses emménagements ne le cèdent à ceux d'aucun autre. Les officiers sont trop connus des expéditeurs et voyageurs pour que nous en fassions des éloges. Le Belle Lee correspond à Vicksburg avec les steamers Calumet et Countess pour Tallahatchie et la rivière Yazoo. Il partira ce soir, à 5 heures précises.

Le Paquebot EVENING STAR, sous le commandement du capitaine B. R. Splane, assisté de son très officieux commis, E. S. Wilkins, partira ce soir, pour Washington et tous les points intermédiaires, à 5 heures précises. Ce bateau est classé No 1 par les Bureaux d'Assurances. Ses emménagements sont parfaits et ses officiers trop connus pour que nous ayons besoin d'en faire l'éloge. Nous appelons l'attention des expéditeurs et voyageurs sur ce bateau comme étant le seul qui partira demain soir, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

LE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE LAFOURCHE, Capt. S. Heno, commis J. J. Brown, partira pour Bayou Sara et les points intermédiaires, ce soir à 5 heures précises. Les expéditeurs qui confieront du fret au Lafourche, seront assurés d'avance du soin tout particulier donné aux marchandises, et messieurs les passagers qui prendront ce bateau seront sûrs d'y être bien traités.

LE NEW ERA, sous le commandement du vétéran du fleuve, capitaine A. Dugas, assisté de son estimable commis Alfred Trépanier, partira aujourd'hui à midi précis, pour le Bayou Lafourche, et tous les points intermédiaires. Le New Era est classé No 1 à toutes les compagnies d'assurance. Recommander le New Era et ses officiers aux expéditeurs et voyageurs, serait chose inutile, car ces messieurs ont une réputation à laquelle nous ne pouvons rien ajouter.

LE VERMIFUGE

DU DR. C. McLANE.

Devrait se trouver dans toutes les maisons. Si vous voulez que vos enfants deviennent vigoureux et sains, donnez-leur quelques doses du

VERMIFUGE DE McLANE,

QUI CHASSE LES VERS,

et fortifie le système. C'est un composé végétal qui ne peut faire aucun mal. Il ne faut pas craindre de l'administrer à un petit enfant.

N'ACHETEZ QUE LE

VERMIFUGE du Dr. C. McLANE,

PRÉPARÉ PAR FLEMING BROTHERS.

Vous pouvez l'avoir dans toutes les pharmacies et dans tous les magasins de campagne des Etats Unis.

HOTELS—RESTAURANTS.

HOTEL FIJUX,

No 10 Waverley Place, près Broadway, NEW-YORK.

MR. JULES FIJUX a l'honneur d'annoncer à ses amis de la Nouvelle-Orléans qu'il est, comme par le passé, prêt à les recevoir, et leur offre, avec le meilleure table de New York, toutes les accommodations d'un Hôtel de première classe, à des prix très modérés.

17 jan—1m

French Restaurant,

UNION STREET,

ENTRE ST-CHARLES ET CARONDELET.

Déjeuner 60 cts,

Diner 75 cts,

—COMPRIS LE VIN—

SALONS AU PREMIER,

CHAMBRES POUR PLANTEURS.

31 déc—1m

Pension des Européens.

Rue Toulouse, No 11, près la Levée.

PRIX DE LA PENSION, $4 PAR SEMAINE.

Diner, à midi .... 30 cts.,
Déjeuner, de 6 à 9 h. .... 30 "
Coucher .... 30 "

3 nov—3m ERNEST HAISTRE.

Dix-septième état annuel

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle Home de la Nlle-Orléans.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1868:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1868, y compris les risques non expirés de 1867		$310,219 58
Primes sur risques d'incendie	$151,428 27	
Primes sur risques de rivières	119,057 00	
Primes sur risques de mer	39,734 20	
		$310,219 58
En moins—primes remboursées	$1,383 22	
En moins—primes sur risques non expirés en 1868	46,754 00	
		$48,137 22
		$262,082 34
Pertes payées dans la même période.		
Sur risques d'incendie	$58,862 38	
Sur risques de rivières	44,185 98	
Sur risques de mer	13,738 49	
	$116,486 77	
Réassurance	4,065 54	
Taxes	14,995 36	
Intérêts sur scrips, réduction (rebate) au lieu de scrip, dépenses, etc, etc; moins, escompte et intérêt, profits et pertes, ect	54,894 98	
		$190,460 67
		$72,653 37
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse	$44,673 15	
Prêts sur garanties	89,317 00	
		$133,990 15
Coupons de l'Etat et de la ville dûs	$17,380 00	
Comptes non payés et en voie de recouvrement	69,039 20	
		86,419 20
Propriétés foncières		50,000 00
Effets à recevoir pour primes		8,281 72
Actions de banque	$137,125 00	
Bonds de la ville de la Nlle Orléans	347,000 00	
Bonds de l'Etat de la Louisiane	58,000 00	
Bonds de la Compagnie de l'hôtel St-Charles	60,000 00	
Actions de la Compagnie Dry Dock Vallette	5,000 00	
		693,125 00
Scrips d'autres compagnies d'assurance		5,607 00
Actions et bonds suspendus		276,512 30
		$1,163,114 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ALFRED MOULTON, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 9 janvier A. D. 1869.

A. SHELLEY, Deuxième Juge de Paix, paroisse d'Orléans.

Les Directeurs, à leur séance régulière qui a eu lieu aujourd'hui, ont adopté à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Résolu, Qu'il soit payé un intérêt de six pour cent sur tous les certificats [illegible] de la Compagnie, à partir du 9 février prochain.

Résolu, Qu'il soit déclaré un dividende de CINQUANTE CINQ pour cent sur les primes [illegible] de l'année expirée le 31 décembre [illegible] de 15 heures l'argent.

Résolu, Qu'il soit payé aux porteurs, à partir du 9 février prochain, VINGT pour cent du Rachat du scrip de l'année 1858.

ALFRED MOULTON, Président.
WM. H. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—DIRECTEURS:—

B. K. Converse,	A. B. May,
J. P. Ethell,	J. M. Allen,
Rodney Mahr,	Jno. T. Moore,
Wm. Chambers,	Jno. C. Rogers,
A. Moulton,	W. H. Perkins.

13 jan—1m

THEATRES, BALS, etc.

Théâtre de l'Opéra.

SAMEDI, 23 JANVIER 1869.

LA BELLE HELENE,

Opéra bouffe en 3 actes, d'Offenbach.

Les portes s'ouvriront à 6 heures; le spectacle commencera à 7 heures.

Pour les détails voir les programmes.

Le contrôle est ouvert tous les jours, de 9 h. A. M. à 4 h. P. M.

Théâtre St-Charles.

SAMEDI et DIMANCHE SOIRS, 23 et 24 JANVIER, Dernières Soirées de

FIRE-FLY.

Lotta Lotta Lotta

Dans des CHANTS électrisants et de brillantes DANSES.

HARROLD CECIL .... CHAS. POPE.

Lundi, 25 Janvier—LITTLE NELL, pièce dans laquelle SENDE BAR remplira dans la rôle de DICK SWIVELER.

Le BAL du MARDI-GRAS aura lieu comme de coutume. Les noms du comité seront donnés plus tard. On louera le salon et le restaurant à cette occasion.

22 janv

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Samedi et Dimanche, 23 et 24 Janvier.

LES TROIS DERNIÈRES REPRESENTATIONS DU CIRQUE.

—Aujourd'hui, à midi—

Dernière matinée de

ROBINSON et de PFAU,

Pour les dames et les enfants.

MAGNIFIQUE SPECTACLE LE SOIR.

—DIMANCHE—

Dernière représentation, à la Nlle-Orléans, de ROBINSON, l'incomparable écuyer;

—ET—

PFAU, le roi des airs.

Bénéfice de DAN CASTELLO, le Yorick du peuple et le Comique du Sud. Castello montera par dessus un grand nombre de chevaux.

—Lundi, 25 du courant—

DÉBUT DE LA TROUPE COMIQUE—Représentations pendant une semaine seulement.

Musée du Crescent City,

Nos 40 et 42 de la Rue Saint-Charles (En face de l'Hôtel St-Charles.)

LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES. Merveilles humaines.

Le merveilleux Homme Amphibie, la Femme Barbue, la Belle Circassienne, la Reine Lilliputienne, le Violoniste Squelette, l'Artiste en Verre de Bohême.

Une grande Ménagerie.

Une volière contenant des Oiseaux rares, des cages de Serpents, des tribus de Singes, des Curiosités de toutes les parties du Globe.

Trois Machines à Glace à vapeur.

Et un nombre infini de Reliques curieuses et intéressantes de [illegible].

Les portes s'ouvrent de 6 heures du matin à 10 heures du soir.

Prix d'entrée, 50 cents, enfants, 25 cents.

21 janv

BAL

DANS LA SALLE DE BAL D'ORLEANS.

Rue d'Orléans, entre Bourbon et Royale.

UN GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ sera donné SAMEDI SOIR, 23 janvier 1869. Un magnifique orchestre est engagé pour la circonstance. Prix d'entrée: Pour les messieurs, $1.00; pour les dames gratis.

23 janv H. PERCIVAL, propriétaire.

PREMIER

Grand Bal Paré et Masqué

DU

CONCLAVE ETNA N. 13, S. W. M.

DANS LA

NOUVELLE SALLE DES ODD FELLOWS,

Mardi Soir, 26 Janvier 1869.

Au profit de la caisse formée dans le but de construire une tombe.

DIRECTEURS:

Alfred Mailleur,	C. Dominick	A. Longlume,
J. G. Guérin,	F. Delabore,	Hy Lénoff,
P. H. Benachi,	Chs. Dauphin,	Joseph Lobit,
J. A. Bourg,	Chs. Dutes,	Eloi Lambert,
U. Bassetti,	J. E. DeFuentes,	F. Marquez,
J. Brios,	Ch. L. DeFuentes,	G. Mourras,
Martin Sibli,	Michel Garcia,	J. A. Moissich,
Léonce Bouny,	André Garcia,	Emile Montamat,
Alfred Brousse,	Wm. Gotaunit,	G. Montamat,
F. A. Boulet,	L. F. Gaillard,	My Mercoster,
J. H. Cobb,	G. Gest,	Max Nikoni,
F. Clavel,	Victor H. Hatcher,	L. Pichot,
Emile Couder,	Léon Hombab Jr,	Chs. Perrot,
M. Conlieve,	Joseph Jeubert,	J. L. Reinecke,
Chas. Courtois,	Simon Kohlmann,	F. Reinecke,
Auguste Cayol,	Alcée J. Kerr,	Geo. R. Reinecke,
D. E. De Blanc,	D. Hatteche,	Emile F. Roux,
Geo. E. Stone,	D. Soulat,	Chs. Wolechber Jr,
F. Chavez,	Wm. Brous,	Emile Wisser,
John Hawkins,	Wm. E. Floyd,	Wm. E. Fitzgerald.

PRIX DU BILLET—TROIS PIASTRES.

Les demandes d'invitation de dames et des propositions de location du buvette et du restaurant seront être adressées chez M. Eustis, rue Canal et Carondelet, Wm. E. Floyd, au Théâtre des Variétés; Wm. F. Petry, No 104 de la rue Carondelet, Wm. E. Fitzgerald, No 4 de la rue Carondelet.

3 janv—au 26—1in

GRAND BAL

MASQUÉ ET PARÉ, DE SOCIÉTÉ,

—ET—

CONCERT-PROMENADE.

A la Nouvelle Salle des Odd Fellows.

Le VENDREDI SOIR, 29 JANVIER 1869.

Sous la direction des messieurs d'après désignés et qui étaient ci-devant directeurs des Bals de Société des Jeunes-Gens:

Thos Taquino,	J. R. Degrange,	Jas Ricketts Jr,
Geo. E. App,	J. D. Brede,	W. J. Behan,
Auguste Loubat,	Aristide Baudier,	Gustave Aime,
Wm. J. Waite,	E. B. Barnett,	George Connor,
Joseph Frieden,	John G. Guérin,	F. G. Peyroux.

Programme du Concert-Promenade.

POUR LA PREMIÈRE FOIS EN CETTE VILLE, PAR LA TROUPE FANFARE AVEC INSTRUMENTS EN ARGENT.

CHAS. JAEGER .... Chef.

OUVERTURE DU BAL.

Grande Marche du Prophète .... Meyerbeer.

PREMIÈRE PROMENADE.

Grand Aria d'Anne de Bolène .... Bellini.
Grande Ouverture de Chasse .... Méhul.

DEUXIÈME PROMENADE.

Grand Aria, Il Borsaiolo [illegible] .... Balfe.
Grande Sérénade .... Schubert.

TROISIÈME PROMENADE.

Grande Fantaisie Pomenade .... Meyerbeer.

QUATRIÈME PROMENADE.

Grand Aria de Faust .... Gounod.
Grand Pot Pourri, Martha .... Flotow.

Les personnes qui désireraient souscrire à ce bal pourront s'adresser au secrétaire, au bureau dont l'adresse est indiqué aux chambres des Loges.

Les demandes de billets d'invitation pour les dames devront être adressées au secrétaire, en désignant leurs adresses.

Le conseil des directeurs s'assemblera tous les mardis et vendredis soirs, à 8 heures, au bureau des secrétaires, Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation, approuvé par le conseil des directeurs.

Toute personne sera admise sans danger durant le concert, en robe de bal, avec écharpe, dans la salle.

Les billets de souscription et de dames ne pourront être transférés.

Aucune invitation de dames, après la dernière séance du conseil des directeurs, laquelle aura lieu jeudi soir.

Des propositions cachetées pour la location du restaurant, de la buvette, &c, devront être adressées au secrétaire, au bureau de Odd Fellows' Hall.

16 janv—1m

Troisième Bal Annuel

PARÉ ET MASQUE

Donné par l'Association des Commis de Dry Goods et de Commerce en général

AU ODD FELLOWS' HALL,

MERCREDI SOIR, 27 JANVIER 1869,

A L'EFFET DE CONSTRUIRE UNE TOMBE.

DIRECTEURS:

S. N. Moody,	Alexander Hill,	M. R. Haggerty,
J. Leeds,	R. Piffet,	C. H. Slocomb,
P. J. Christian,	Chas. Leighton,	A. Baldwin,
C. G. Barrière,	D. Byrne,	G. Portana,
W. C. Tompkins,	R. S. Walshe,	H. Kern.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS:

A. Lescalle,	J. H. W. Brandt,	J. T. Lee,
A. Hardell,	R. S. Brodowski,	G. A. Krauss,
Geo. Whiteside,	E. Stoubart,	G. A. Babcock.

COMITÉ D'INVITATION:

Jno. C. Patio,	E. S. Caylat,	Félix Ramel,
Emile Kern.	Chas. Brown,	T. McClosky.

COMITÉ DE RÉCEPTION:

John Morris,	A. Beaman,	A. L. Long,
J. F. Ridley,	M. Baldy,	C. O. Seiccanneyde
Chas. Schnell,	J. M. Crosby,	E. A. Louis.

COMMISSAIRES DE LA SALLE:

A. Lescalle,	John H. Rees,	Léon Feilman,
E. F. Pertisson,	F. C. Patio,	Emile Kern,
Daniel Lee	A. Blandell,	A. Nercom.

Prix des Billets: Trois piastres.

On peut obtenir des billets d'invitation de dames, en s'adressant à John C. Patio, 137 rue du Canal; Emile Kern, 135 rue du Cirque; E. S. Caylat, chez J. A. Braselman & Cie; Félix Ramel et Charles Brown, au No 140 rue du Canal; T. McClosky, chez D. H. Holmes.

Des propositions cachetées seront reçues pour le location du Restaurant, Buvette et du Vestiaire, par A. Lescalle, rue du [illegible], rue No 125, ou par J. H. W. Brandt, 122 rue du Ca..., jusqu'au 20 janvier.

10 janv—au 27

A LA REINE DES MOUSQUETAIRES

Costumes, Masques et Dominos.

1er prix décerné à l'Exposition de la Louisiane de 1866

MADAME ALABAU,

21 .... RUE CONTI 21

Entre Bourbon et Dauphine.

SUCCESSEUR DE MADAME LUSSAN,

Etablie à la Nouvelle-Orléans depuis plus de 25 ans.

MME ALABAU offre à sa clientèle et au public en général, des Costumes et Dominos du meilleur choix, brodés en lamme or et argent, pour messieurs et dames, le tout très riche et arrivant de Paris.

Prix très réduits.

Prenez tous vos costumes chez Mme Alabau, et ne vous trompez pas de magasin.

Il y a un salon privé pour les dames.

3 déc—au 19 mars

COSTUMES, DOMINOS, &C.

POUR BALS ET SOIRÉES

Mme GROUX,

93 .... CONTI 93

COSTUMIÈRE DE L'OPÉRA.

Etablie à la Nlle-Orléans depuis 17 ans, 93, rue Conti.

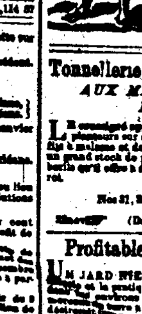

Grand assortiment de COSTUMES, MASQUES ET DOMINOS récemment importés de Paris, confectionnés avec les plus riches étoffes et les plus grande soins.

PRIX MODERES.

Mme GROUX, 93, rue de Conti.

premier magasin en venant par la rue Dauphine. 2 déc—au 1mars

Tonnellerie qui a remporté le prix AUX MARCHANDS ET AUX PLANTEURS.

LE soussigné appelle l'attention des marchands et des planteurs sur son grand stock de barils et demi barils à mélasse et de boucauts à sucre. Il a constamment un grand stock de barils à cercles de boucauts et de barils qu'il offre à des prix modérés et des mieux de choix.

B. J. BRESKEY,

Nos 31, 32 et 33 de la rue Front, entre Conti et Bienville.

(Débouchés du sucre) Bureau No 33.

Profitable placement d'argent.

UN JARDINIER instruit, également versé dans la théorie et la pratique de l'agriculture, et propriétaire, aux environs de la Nlle-Orléans, d'un excellent terrain [illegible]... DIX MILLE PIASTRES... [illegible]

Pour plus ample information, s'adresser, par écrit, à M. CHARLES, Bureau de l'ABEILLE, No 73 rue de Chartres.

Banques, Cies. d'Assurances, etc.

Banque des Mechanics and Traders.

Nlle-Orléans, 20 janvier 1869.

LE 18 du courant, à l'Assemblée annuelle des Actionnaires de cette Banque, pour l'élection de Directeurs pour l'année, les messieurs dont les noms suivent ont été élus:

WALTER G. ROBINSON,
ALEXANDRE HARRIS,
W. G. VINCENT,
THOS. A. ADAMS,
THOS. LANDGRIDGE,
J. H. LUDWIGSEN,
CHAS. LAFITTE,
VERNON RICHARDS,
J. W. STONE.

Et, à une réunion des Directeurs, M. WALTER G. ROBINSON a été élu Président à l'unanimité.

21 janv—1m F. T. BOUGERON, Faisant fonctions de caissier.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle-Orléans, 18 janvier 1869.

AUJOURD'HUI, à une réunion des actionnaires de cette Compagnie, une majorité des actions n'ayant pas été représentée ainsi que l'exige la 10e section de la charte, l'assemblée a été remise à LUNDI prochain, 25 du courant. G. W. SQUIRES, Président.

19 janv

AVIS D'ELECTION.

Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.

Nlle-Orléans, 19 janvier 1869.

A UNE Assemblée des actionnaires de cette Compagnie, tenue à leur bureau le 18 courant, une majorité de fonds capital n'ayant pas été représentée, conformément à la charte, avis est par le présent donné qu'il sera procédé à une nouvelle élection, au dit bureau, le 20 courant, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., de neuf Directeurs de cette Compagnie, devant servir pendant un an du 1er février prochain; à cette élection, la majorité des actionnaires présents suffira pour le décider.

J. L. GUBERNATOR,
G. H. ANDREWS,
F. LE VASSEUR,

19 jan—1m Commissaires d'élection.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 26 décembre 1868.

UNE ÉLECTION de sept Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, le LUNDI, 1er février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

27 déc—[illegible] J. L. DELERY, Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1869.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de cinq pour cent qui sera payé à partir du 1er février prochain.

16 janv 1m GEO. A. FRERET, Caissier.

Banque des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1869.

LUNDI, 11 du courant, à une élection pour les actionnaires, les Messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs de cette Institution pour l'année:

E. H. REYNES,
JOHN WILLIAMS,
ALFRED KEARNEY,
GEORGE O. GARNER,
CHARLES E. STAYBACK.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. E. H. REYNES a été réélu Président à l'unanimité.

13 janv—1m TH. J. DIX, Caissier.

BANQUE DES ARTISANS (Mechanics' and Traders'.)

Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1869.

A une assemblée régulière de la Direction, qui a eu lieu aujourd'hui, il a été déclaré un dividende semi-annuel de QUATRE pour cent, payable aux actionnaires LUNDI, 18 janvier 1869.

5 janv—1m F. T. BOUGERON, Caissier provisoire.

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 4 janvier 1869.

LE 14 du mois dernier, à une élection, par les actionnaires de cette institution, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année:

Geo. Jonas,	J. H. Stauffer,	J. W. Babcock,
J. C. Morris,	J. M. Ahon,	David McCoord,
E. J. Hart.		

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. Geo. Jonas a été réélu Président à l'unanimité.

5janv—1m CH. JUMONVILLE, Caissier.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1868.

A une assemblée des Directeurs de cette Banque, tenue ce jour, il a été déclaré un dividende de douze pour cent, provenant des profits réalisés depuis le 1er janvier 1868, et qui sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants cause, à partir du 12 janvier 1869.

1er janv—1m N. AUGUSTIN, Caissier.

Banque du Canal de la Nlle-Orléans

Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été déclaré un dividende de cinq pour cent payable aux actionnaires le premier LUNDI de janvier prochain.

30 déc—1m CH. JUMONVILLE, Caissier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pélican, de la Nlle-Orléans.

Bureau, No 26 rue du Camp.

CETTE COMPAGNIE continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière aux taux les plus bas.

M. A. TARLETON, Secrétaire. CHS ROMAN, Président.

Directeurs:

CHS ROMAN,	THS BAILLY BLANCHARD, jr.
D FATJO,	ARTHUR FORSTALL,
E GIQUEL,	SAM H TODD,
F. PETERSON,	L. GREVEMBERG,
W A SHROPSHIRE,	S N MOODY.
GABRIEL PASCAL,	

12 janv 1m

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pélican.

Nlle-Orléans, le 11 janvier 1869.

A l'élection annuelle tenue le 11 décembre 1868, pour 12 Directeurs de cette compagnie pour l'année, les personnes dont les noms suivent, ont été élues:

CHS. ROMAN,	THS. BAILLY BLANCHARD Jr.
DOMINGO FATJO,	ARTHUR FORSTALL,
E. GIQUEL,	SAM. H. TODD,
F. PETERSON,	LOUIS GREVEMBERG,
W. A. SHROPSHIRE,	S. N. MOODY,
	GABRIEL PASCAL.

Et à une réunion du Direction tenue ce jour, M. CHARLES ROMAN a été réélu Président.

12 janv—1m M. A. TARLETON, Secrétaire.

Compagnie ATLAS d'Assurance Mutuelle de la Vie,

A ST. LOUIS, Mo.

Agence dans l'Etat de la Louisiane, au coin des rues Camp et Commune, Nlle-Orléans.

JOHN R. PURVIS .... Agent-général,
J. F. BEAUMONT Jr. .... Secrétaire,
E. J. BYRD, ... Agent.

Médecins-Examinateurs

Les Docteurs L. T. Pim et Jos T. Scott.

La Compagnie Atlas d'Assurance mutuelle de la Vie a ses avantages spéciaux. Aux termes de ses polices, les assurés pourront voyager sur terre et sur mer, dans le monde entier, sans paiement de primes additionnelles, et ils pourront faire tous les métiers, exercer toutes les professions quelconques.

10 janv—1m

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1868.

L'ÉLECTION annuelle de treize Directeurs de cette institution pour l'année aura lieu, au bureau de la Banque, le LUNDI 1er février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

1er déc [illegible] H. L. PEIRE, Caissier.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle-Orléans, 18 décembre 1868.

CONFORMÉMENT à la 10e section de la charte de cette Compagnie, une réunion des actionnaires aura lieu, au bureau de la Compagnie, le LUNDI, 18 janvier 1869, à midi.

19 déc—[illegible] G. W. SQUIRES, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle-Orléans, 29 décembre 1868.

CONFORMÉMENT à la 8e section de la charte de la Compagnie, une élection par les actionnaires, de neuf Directeurs, pour servir un an, à partir du lundi, 1er janvier 1869 aura lieu, au bureau, le 10 février [illegible] à MERCREDI, 20 janvier, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

30 déc—1m G. W. SQUIRES, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie de Navigation de la Vallée du Mississippi, du Sud et de l'Ouest.

LE soussigné invite respectueusement tous les souscripteurs de cette Compagnie de venir payer leur dix pour cent sur les actions pour lesquelles ils ont souscrit. Il annonce en même temps au public que le livre de souscription de cette Compagnie est ouvert au magasin de droguerie en gros de Maubell & Bogel, No 43 de la rue des Magazins. Bureau, de midi à 3 heures de l'après-midi.

[illegible] JOHN PAUL BAKER, Agent.

Percepteur des Taxes d'Etat

de la ville de la Nelle-Orléans—Salle No. 31 du Bureau—1er District—Davidson's Court.

LES personnes exerçant une profession ou un métier qui exige une licence, sont prévenues de venir prendre leurs licences de 1869, lesquelles sont dues.

T. C. MAHAN,

1er janv—1mo Percepteur du Premier District.

A. THOMSON & CO.,

RAFFINERIES DE SUCRES, SIROPS, MÉLASSES

—ET—

Importateurs et marchands de sucres et mélasses de la Louisiane et de l'étranger,

Rue Tchoupitoulas, No 43.

1er sept—1an

Bon Marché!

McINTYRE & APPLEGATE,

Plombiers et marchands de Fourneaux de cuisine et Bouilloires, Baignoires, Lavabos, Pompes, Pompes Ale, Tuyaux en plomb, Robinets en cuivre et en plomb, No. 146 rue Poydras, Nouvelle-Orléans.

Agents des Tuyaux doublés en ferblanc, patentés, de Cotrell, Shaw & Willard. Ils se chargent de poser, allonger et réparer les hydrants. Ils se chargent également des réparations.

28 nov—1an

E. A. TYLER,

115 .... RUE DU CANAL .... 115.

Fabrique, sur commande,

DES MONTRES, DES PENDULES, DES BIJOUX ET DE L'ARGENTERIE.

IL a en magasin et reçoit constamment, des meilleurs manufactures d'Europe et d'Amérique des MONTRES des PENDULES et des BIJOUX.

On trouvera chez lui une grande variété de ARGENTERIE DE TABLE ET D'ORNEMENT DE L'ARGENTERIE PLAQUÉE,

Des LUNETTES et des LORGNONS en or, argent, acier et caoutchouc; des STATUETTES en bronze et en marbre, de Paris.

Les réparations de montres, bijoux et la monture des diamants seront l'objet d'une attention particulière.

Il fait de l'argenterie sur commande.

350,000 Cigares.

LE soussigné vendra, aux plus bas prix du marché, un stock de 350,000 Cigares, faits dans sa fabrique, du meilleur tabac de la Havane (Vuelta Abajo). Il a aussi un grand choix de Cigares achetés et du pays.

F. SUAREZ,

Fabricant de Cigares, No 12, rue Columbus, entre Rempart et St Claude, Troisième District.

14 nov—3m

Magasin de Broderie.

99 .... RUE BOURBON .... 99.

MMES MAITRE et MONTARDIER, demeurant en broderies, ont l'honneur d'annoncer à leur nombreuse clientèle et au public qu'elles viennent de fonder [illegible] du nouvel établissement, un assortiment complet de tous ce qui a rapport à la BRODERIE, à la MERCERIE et aux NOUVEAUTÉS. 1[illegible]

WILLIAM CREEVY,

Armateur et Négociant Commissionnaire.

4 nov—3m RUE CARONDELET, No33

JOHN H. KEEP JER. S. HOGAN

KEEP & HOGAN,

Importateurs et Marchands de

QUINCAILLERIE,

No 26 de la rue Nouvelle-Levée; No 36 de la rue Tchoupitoulas.

AGENCE SPÉCIALE D'EAUX-DE-VIE FRANÇAISES POUR LE SUD.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE,

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,

Importateurs de Vins, Cognac, Sardines, &c.

Nos. 23 & 25, RUE BIENVILLE—NOUVELLE-ORLEANS.

Eaux-de-vie en Douane et à l'acquitté. SEULS AGENTS DES MARQUES

CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS CO.,	COGNAC.
GAUTIER FRERES,	"
GOLDENBERG,	"
HENRY SUTTON,	"
ALEX. SEIGNETTE,	LA ROCHELLE.
LARRONDE FRERES,	COGNAC.
Le. O. LANYER,	"

—IMPORTATEURS—

Des célèbres GENIEVRE de "LA CLOCHE"

De Cognac OTARD DUPUY & CIE, et autres marques célèbres.

Echantillons et prix courants fournis sur demande.

Vins rouges et blancs en barriques et en caisses.

J. Lebrun, "Eagle Brand", T. Durand, "Lion's Brand", F. F. Eyquem, Ch. Treslon, Larronde Frères, Margaux, Haut-Brion, Haut-Sauternes, J. B. Cherch & Cie, LE CELEBRE CHATEAU PAPE CLEMENT, en barriques, demi-barriques et caisses, bouteilles et demi-bouteilles; vins fins de A. De Luze & Fils.

Champagne.

Le célèbre "Black Seal" Vin Impérial et Royal Hunter de Rec. Desbordes et Fils; Ackerman Laurance, Sillery Mousseux et autres marques en bouteilles et demi bouteilles.

Sardines à l'huile; Viandes et Légumes conservés; Sardines Jaubert et Pâtes Truffées de Garros Jne et Fils. Bonbons, A. Debauve.

Huile d'Olive, Fruits à l'eau-de-vie, Pruneaux, Porto, Sherry et Madère. 1er oct—6m

Banques, Cies. d'Assurances etc.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

A L'ANGLE DES RUES CANAL ET CAMP.

NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1868.		
Sur les risques d'incendie	$331,784 36	
Sur les risques de mer	63,315 94	
Sur les risques des rivières	28,237 61	
Total des primes		$413,337 91
En moins: Primes non acquises le 31 décembre 1868	$115,130	
Primes remboursées	7,309 42	
		122,439 42
Montant net des primes		$290,798 [illegible]
Pertes Sur les risques d'incendie	$63,364 30	
Sur les risques de mer	54,812 28	
Sur les risques des rivières	5,679 81	
	$121,856 43	
Taxes	13,880 07	
Ré-assurances	8,811 34	
Dépenses, moins le compte d'intérêt	11,150 57	
Intérêts sur scripts non encore payés	27,858	
		180,776 [illegible]
Bénéfices		$110,022 [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit		
Effets à recevoir pour primes	$7,407 76	
Billets garantis et billets hypothécaires	226,341 65	
De pour primes en voie de recouvrement	54,606 77	
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville	136,080 94	
Scrips d'autres Compagnies d'Assurance	90,022 25	
Propriétés foncières	70,082 77	
En caisse	60,900 16	
	$[illegible]	
Moins: Dépréciation des susdites valeurs	36,044 46	
Montant net de l'actif disponible		637,010 [illegible]
Moins: Intérêts de scrips non réclamés	$5,311 56	
Intérêts payables sur scrips non encore payés	27,8[illegible]	
		33,169 36
		603,840 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi ce 15 janvier 1869.

JOSEPH CUVILLIER, Notaire Public.

A une réunion qui a eu lieu le 14 du courant, les directeurs ont déclaré un dividende-scrip de QUARANTE pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1868—dividende pour lequel des certificats seront délivrés à partir du 1er mars. Il a été résolu, en outre, de payer à partir du deuxième lundi de mars 1869, $15 pour cent d'intérêt sur tous les scrips non encore payés.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Chs. Lafitte,
A. Rocheron,	M. Payne,
G. W. Sabeck,	W. T. Williams,
T. B. Blanchard,	Aug. Reichard,
Wm. Stevens,	E. Miltenberger,
J. A. White,	J. Tuyes.

19 janv 15 janvier 1869.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun, de la Nouvelle-Orléans. 19 janvier 1869.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1868:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1868, (Sur les risques d'incendie)	$138,874 86	
Sur les risques de mer	37,144 71	
Sur les risques de rivières	92,475 97	
	$268,495 54	
A ajouter—Risques non déterminés pour 1867	$49,413	$317,[illegible]
A déduire—Risques non déterminés pour 1868	$ 46,264	
Primes remboursées	3,039 17	$ 49,293 17
Gains nets sur les primes de 1868		$284,720 [illegible]
Pertes payées durant la même période, savoir: Sur les risques d'incendie	$36,910 46	
Sur les risques de mer	18,230 34	
Sur les risques de rivière	37,290 06	
Dépenses, Taxes, Escomptes sur les primes, comptes de loyers, réassurances, intérêts sur Scrips, et profits et pertes, moins l'escompte et l'intérêt	$80,090 51	
Profit Net		$197,321 [illegible] / $87,399 [illegible]
La Compagnie possède l'actif suivant.		
Bons consolidés et de railroad de la ville (au plus bas cours de la place)		$354,790
Bons de l'Etat, dito		16,280
Actions de Banques et du Gaz, dito		163,000
Emprunts sur gages		33,616 37
Emprunts sur hypothèques		52,200
Billets à percevoir		7,875
Primes en cours de perception		36,795 [illegible]
Scrips d'autres Compagnies d'Assurance		10,881 [illegible]
Coupons au Sea's d'Etat [illegible] Railroad non collectés		19,080
Billets sans cours		4,000
Montant en mains		134,342 [illegible]
Total de l'Actif		$839,079 [illegible]

L'état suivant est une copie juste, véritable et correcte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-huitième jour de janvier 1869.

A. SHELLEY, Deuxième Justice de Paix, pour la paroisse d'Orléans.

Le Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les Certificats de Profits dûs; aussi, VINGT-CINQ POUR CENT sur la balance de Scrips de l'année 1858, à partir du deuxième lundi de février 1869. Et il a de plus déclaré un Dividende de Scrip de SOIXANTE POUR CENT sur le gain net des primes de participations pour l'année terminée le 31 décembre 1868, pour lequel des certificats seront émis à partir du 15 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

J. G. GAINES, Vice-président.

—Directeurs—

JOHN G. GAINES	E. J. HART,
HENRY RENSHAW,	J. C. RICKS,
H. T. LONSDALE,	I. H. STAUFFER,
B. BISCOE,	J. S. BEES,
J. C. BARELLI,	I. M. MARKS,
HUGH WILSON,	THOS. SLOO,

19 janv—1m—1mtj

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pélican.

PREMIER TABLEAU ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, les Directeurs soumettent le tableau suivant des affaires de la Compagnie, pour l'année expirant le 31 décembre 1868:

Primes d'Incendies pendant l'année	$37,861 35	
" Maritimes "	27,476 94	
" de Rivières "	24,775 67	
	$90,087 96	
En moins—Primes non expirées	12,541 34	
Total net des primes		$77,546 [illegible]
Pertes payées pendant l'année		
Pertes d'Incendies $9,250 03		
" Maritimes 8,448 95		
" de Rivières 4,413 15	22,107 04	
Ré-assurance	3,482 31	
Taxes	1,388 49	
Dépenses générales, intérêts, retours de primes, profits et pertes	25,454 31	52,[illegible]
Profits nets		25,[illegible]
La Compagnie a l'actif suivant:		
Montant en caisse	29,591 62	
Primes en voie de perception	14,277 31	
Prêt sur collatéraux	800	
Billets pour souscription	114,848 48	159,417 31

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

M. A. TARLETON, Secrétaire. CHS. ROMAN, Président.

Signé et assermenté pardevant moi, le 7 janvier 1869.

(Signé.) P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende par scrip de Trente pour cent, sur les primes participant aux bénéfices, pour l'année expirant le 31 décembre 1868, pour lequel des certificats seront émis le 1er mars prochain.

(Signé) CHS. ROMAN, Président.

M. A. TARLETON, Secrétaire.

8 janv—6f

GRAND RABAIS DE 25 p. 0/0.

C. ROUYER, EN LIQUIDATION.

139 Encoignure Chartres et Toulouse 139

VIENT de recevoir un splendide assortiment d'ORFÉVRERIE, BIJOUTERIE, HORLOGERIE en or et en argent.

LUNETTES, PINCE-NEZ en or, argent, écaille et acier.

COUVERT ALFENIDE.

Pose les verres de lunettes. 23déc—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR CHS. T. NASH.

Succession de William Jay.

Le Tug à vapeur VENUS, ses machines, apparaux et meubles.

PAR CHAS. T. NASH, encanteur—Bureau au Masonic Hall Auction Mart, encoignure des rues St-Charles et Perdido—Il sera vendu SAMEDI 23 du courant, à midi, à la Bourse des Encanteurs Hôtel St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 30 décembre 1868 [illegible] de la dite Cour, et pour [illegible] de la dite succession, le tug à vapeur Venus, ses machines, apparaux et meubles, tel qu'il se trouve actuellement au Nouveau Canal, près du pont Magnolia.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 14 janvier—14 17 23

VENTES JUDICIAIRES

La veuve Gustave Tournade vs J. E. Darel.

SEPTIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No 166—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, vingt-trois de février 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

[illegible] QUATRE TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet nommé Quarante-sept, borné par les rues Claiborne, Annette et St Jean Baptiste (ou Robertson) et l'Avenue St Bernard. [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

23 janv—30.31—9.17.23 fev

JOHN R. CLAY vs la demoiselle ADELE DUCHAMP, et als (la demoiselle CLARISSE DUCHAMP, la dame CAROLINE DUCHAMP épouse de FORRESTER DUREL).

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 21,006—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, vingt-trois de février 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

23janv—31—fév 9.17.23

D. R. CARROLL vs HENRY WILLIAM IMBSON.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 210—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI vingt-trois de février 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

23 janv—30.31—9.17.23fév

F. MARSOUDET vs HELOISE BOUDOUSQUIE.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24 [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI [illegible] à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

27 déc—2[illegible]—3.17.23 janv

FREDERICK SHONEKAS vs MARIA SMITH (MARIA McARDLE, veuve de ERASTUS SMITH).

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, vingt-trois février 1869 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet et borné par les rues Jackson, Prytanée, St-Charles (autrefois Nayades) et [illegible] désigné par le numéro Deux suivant un plan dressé par W. Thornton Thompson, arpenteur, le 4 de juin 1845 et déposé en l'étude du shérif de la paroisse de Jefferson [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

14jan—23.30—fév7,14

NICHOLAS CORNISE vs FREDERICK WILLIAM ROESSINGER.

CINQUIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 150—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier de février 1869 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Liberty, Lafayette, Franklin et Girod. [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

30 déc—9 17 23 31 jan

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS demandant un Jury de Francs-Tenanciers, etc., à l'effet de déterminer les lignes des Chemins et Levées dans le Troisième District.

QUATRIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 17,773—En vertu d'un writ de fieri facias contre la ville de la Nlle-Orléans, en faveur de Patrick Irwin, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, huit février 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet numéro deux A, bornée par les rues Crossman, de la Douane, Front et Wells [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

7 jan—7.15.23.31—7 fév

MONTGOMERY & WHITE vs GEO. S. MANDEVILLE.

SEPTIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 641—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, quinze février 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

CINQ TERRAINS situés derrière le faubourg [illegible] dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet formé par les rues de la Commune, Gravier, Tonti et Rocheblave, et désignés par les numéros Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf, Vingt et Vingt-et-un [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

14janv—23, 30—fév 7, 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Vente par Catalogue,

De Vins, Eaux-de-vie, Sardines, Bouchons, Fruits à l'eau-de-vie, &c., par ordre des expéditeurs, pour clore d'anciennes consignations.

PAR EUGENE TOURNE—MARDI, 26 janvier 1869 à 10 heures et demie A. M. il sera vendu, à l'encan, au magasin des importateurs MM. Vor. MAIGNAN & F. LABORDE, Nos. 23 & 25 rue Bienville, pour clore des consignations—

325 futs eau de vie française en quarts, sixièmes et octaves Alex. Seignette; Champagne Vineyard proprietors, Gautier Frères, Larronde Frères, L. O. Lanyer, E. W. Adams et autres marques renommées.

230 barriques vin rouge. [illegible] bouchons à bouteilles et demi-bouteilles [illegible] caisses vins différentes marques, [illegible] caisses vermouth, [illegible] caisses Bourgogne, 75 quarts sherry, superieur, 2 [illegible] eau-de-vie, Hunter frère.

Conserves alimentaires, légumes conservés, liqueurs, champagne &c.

Les catalogues avec conditions et détails seront prêts deux jours avant la vente. 21 janv

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Pour le compte de propriétaires absents.

GRANDE VENTE DE

Propriétés de choix et améliorées, SITUÉES EN VILLE

—Comprenant—

Entrepôts, Magasins et Maisons en briques.

Vente à l'encan, sans réserve à de longs termes et à des conditions avantageuses.

PAR C. E. GIRARDEY & Co—Bureau, No 17 du Passage de la Bourse. SAMEDI 30 (trente) janvier 1869 à midi, il sera vendu à l'encan public, dans la ville de la Nlle Orléans à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, les propriétés de prix, et après décrites, savoir:

1—LA GRANDE PROPRIÉTÉ connue sous le nom de Propriété [illegible] ou Brasserie [illegible] [illegible]

[illegible]

—Premier District—

[illegible] CET EMPLACEMENT DE CHOIX [illegible]

[illegible]

VENTE DE SUCCESSION.

Propriétés de prix à de longs termes

Terrains de Batture, Maisons et Emplacements de commerce, dans le Deuxième et le Quatrième Districts.

Succession de Catharine Klein

Veuve de feu Jacob Meyer et femme décédée d'Adam Ploth.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 32,103

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs—Bureau, No 17 Passage de la Bourse—SAMEDI [illegible] [illegible]

1—DEUX TERRAINS [illegible]

2—UN MORCEAU DE TERRE [illegible]

3—UN DEMI TERRAIN [illegible]

4—DEUX TERRAINS [illegible]

5—UN TERRAIN [illegible]

6—DEUX TERRAINS [illegible]

7—UN ÎLET situé au faubourg Washington [illegible]

TERMES ET CONDITIONS DE LA VENTE.—Un quart comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit [illegible]

Les actes de vente, y compris les timbres des Etats-Unis, pardevant Alcée J. Ker, notaire public, au No [illegible] de la rue de la Commune.

31 déc—31—janv 3 16, 28, 2[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY.

Vente positive et sans réserve

—D'UNE—

Belle Résidence, rue St Louis, entre Dauphine et Bourbon.—Un beau Terrain amélioré, rue Dauphine entre St Louis et Toulouse.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur—Bureau, No 54, Passage de la Bourse—Il sera vendu à l'encan SAMEDI, 23 janvier 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

1. Un terrain avec les bâtisses, dans l'îlet compris entre les rues St Louis, Toulouse, Dauphine et Bourbon, [illegible]

2. Un terrain dans le même îlet mesurant un pied français, [illegible] de la rue Dauphine [illegible]

TERMES ET CONDITIONS—[illegible]

[illegible]

SUCCESSION

—DE—

MAGIN BERNADAS.

P. L. CUSACH, Agent, &c.

—vs—

LOUISE MONTE et al pour un partage.

Par ALFRED BOULIGNY, Encanteur, Bureau, No 54, Passage de la Bourse.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI, le 21 janvier, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de [illegible] rendu par l'Honorable [illegible] de la Nlle Orléans [illegible] dans la succession de Magin Bernadas [illegible]

[illegible]

Termes et conditions—[illegible]

Actes de vente pardevant J. Le Gardeur, aux frais des acquéreurs y compris les timbres des Etats-Unis.

PAR VINCENT & CO.

Grande vente sans réserve de Chapeaux feutre et de [illegible]

PAR VINCENT & CO, (Vincent encanteur—Il sera vendu SAMEDI 23 janvier, à 10 heures, au No 16 de la rue de Chartres—

[illegible]

Trois caisses indiennes Wamsutta 7391

[illegible]

PAR JOS. N. ROBERT.

Vente sans réserve de Bijouterie, Mercerie et Marchandises sèches.

PAR JOS. N. ROBERT, encanteur, No 44 rue Vieille Levée—SAMEDI, 23 janvier [illegible]

[illegible]

PAR S ROGIERS & CO.

Bottes et Souliers, Linge fait, Chapeaux et Marchandises sèches.

PAR S. ROGIERS & CO.—Il sera vendu SAMEDI [illegible]

[illegible] Linge fait de toute sorte

[illegible] Chapeaux

[illegible] Marchandises sèches de saison. 22 janv

PAR G. DE FERIET.

Meubles, Joaillerie, Bois de Construction.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau, No [illegible] [illegible]

Terrains de prix dans le Voisinage immédiat du Pair Grounds.

Succession de MARY F. DEBERT—No.—

PAR G. DE FERIET [illegible]

[illegible]

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR G. DE FERIET [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 20 janv—4f

PAR J. DEJAN JR.

Meubles, Pianos et Meubles de bureaux, à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr., encanteur—Bureau, No 183 de la rue Gravier—Il sera vendu, les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS à la bourse du matin dans ma bourse des ventes, No 183 de la rue Gravier, [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 3 déc [illegible]

GRANDE VENTE

De Chevaux, Mulets, Buggies et Harnais à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr., encanteur—Bureau et entrepôt, No 183 de la rue Gravier—

Il sera vendu les MARDIS et les SAMEDIS, à 11 heures précises, à l'encan de Dr. Jos. Elliott, au coin des rues Gravier et Baronne—

Chevaux appareillés, chevaux de trait et chevaux de selle.

Mulets d'habitations et de ville,

Buggies, wagons et harnais.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

N. B.—Entrée gratis 31 déc

MONTGOMERY BROS. & CO.

Chevaux et Mulets.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies, harnais, &c à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS—R. M. Montgomery encanteur.

Il sera vendu SAMEDI le 23 janvier à 10 heures et demie, aux écuries de P. Lalle, rue Gravier—

De beaux chevaux de selle et de harnais—par paires et seuls.

Beaux mulets d'habitations et de ville.

—EGALEMENT—

Jolis buggies couverts et découverts, harnais, selles, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 18 déc

Meubles Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., R. M. Montgomery encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 23 janvier, à 10 heures à leur salle d'encan, au No 37 de la rue du Camp

Un assortiment général de Meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siéges à ressorts, tables de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonges, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—Le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges à bois et rotin. mars

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Résidence en briques à deux étages, à l'encoignure des rues Remparts et Frelines.

Succession de Mme Marie Antonie Lugeret—épouse de William Battier—No 31,972—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO, encanteurs, Bureau No 17 Passage de la Bourse—SAMEDI, le 13 de février [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane [illegible]

[illegible]

PAR HOFFMAN MARKS

Vente spéciale.

GRANDE VENTE SANS RÉSERVE

300 lots "Notions" assorties. Articles de toilette, Garnitures, Dentelles, Bonneterie, Gants, etc etc.

—EGALEMENT—

300 lots Lingerie, Chemises, Chemisettes, Marchandises sèches, Bonneterie

—ET—

2 caisses Cols en papier et Boutons [illegible]

PAR HOFFMAN MARKS & CO. Alex Levy, encanteur—Bureau, No [illegible] de la rue de Chartres—SAMEDI, 23 janvier, à 10 heures du matin, il sera vendu de la notre salle d'encan au No [illegible] de la rue de Chartres—

300 lots "notions" assortis et articles de fantaisie

—Egalement—

300 lots lingerie, chemises, chemises de dessus, [illegible]

Et pour le compte de qui il appartiendra—

2 caisses de cols en papier et boutons assortis.

Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque. Conditions à la vente. 22j

GRANDE VENTE SANS RÉSERVE par catalogue et à crédit, de tout le stock de marchandises importées, de MULLER & PIAGET, à leur magasin, No 25 de la rue de Chartres, au premier—Un bel assortiment de marchandises importées, Bonneterie, &c.

PAR HOFFMAN MARKS & CO—Alex Levy, encanteur—LUNDI, 25 du courant à 10 heures, au magasin de MM. Muller & Piaget, No 25 de la rue de Chartres, au premier, il sera vendu, pour le compte de qui de droit—tout le stock d'articles de chemiserie et de lingerie, savoir:

[illegible]

—Egalement—

Un grand assortiment de bonneterie [illegible]

—ET—

Les installations du dit magasin, avec le bail [illegible]

Conditions—[illegible]

PAR JOHN C. BLOHM.

Grande vente, sans réserve,

De Marchandises Sèches, Chapeaux, Habillements, Nubias, Couvertures, Manteaux,

—En—

Le reste d'un magasin de marchandises sèches en détail de la ville.

PAR JOHN C. BLOHM encanteur, No 64 de la rue de la Douane—Il sera vendu SAMEDI, 23 de courant, à 10 heures du matin—

[illegible]

Le reste d'un magasin de marchandises sèches en détail de la ville.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 23 janv

PAR E. DEBBES.

VENTE SANS RÉSERVE

PAR E. DEBBES, encanteur. Bureau, No 18 rue de Chartres—Il sera vendu LUNDI 25 janvier [illegible]

[illegible]

PAR D. E. MORPHY

Fromage. Fromage

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu SAMEDI 23 janvier 1869, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

64 boîtes de fromage

Conditions—Comptant. 23 janv

PAR PLACIDE J. SPEAR.

33 Terrains dans le Troisième District.

PAR PLACIDE J. SPEAR encanteur—Bureau [illegible]—SAMEDI 23 janvier, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune—

33 terrains dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible]

[illegible]

PAR E. F. MEUNIER.

PAR E. F. MEUNIER, encanteur—Bureau, No [illegible] de la Douane—[illegible] SAMEDI [illegible]

[illegible]

PAR E. F. MEUNIER, encanteur—Bureau, [illegible]

[illegible]

PAR S. GUINAULT

Vente pour cause de départ, de quatre jolies propriétés de campagne et de 115 terrains qui en dépendent.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 30 janvier 1869, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan de la rue St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier.

1—Une jolie résidence faisant face à [illegible]

[illegible]

Succession de Peter A. Tanglet—No 31,137

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 23 janvier 1869, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District, pour la Paroisse d'Orléans en date du 31 décembre 1868, [illegible]

[illegible]

Les actes de vente pardevant A. Ducatel, notaire public aux frais des acquéreurs y compris les timbres des Etats-Unis